



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-21

MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 423 620 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 423 620 \$ POUR DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON JEUNESSE, POUR L'AJOUT D'UN TOIT À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PUMP TRACK ET SKATE PARC, POUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUELS ET POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL, **AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 903 968 \$**

PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :  
ADOPTION DU RÈGLEMENT :  
APPROBATION DES PERSONNES  
HABILES À VOTER :  
APPROBATION DU MINISTRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DE L'HABITATION :  
ENTRÉE EN VIGUEUR :

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 5 426 620 \$ par le règlement numéro 1659-20 amendé par le règlement numéro 1707-21;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dernièrement à la Ville relativement à divers projets de construction permettent à la Ville de constater une hausse importante des coûts dans le domaine de la construction de bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 903 968 \$ est donc nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ..... du Conseil tenue le ..... 2022 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ..... du Conseil tenue le ..... 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** Le titre du règlement numéro 1659-20 est remplacé par le suivant :

« Décrétant une dépense de 6 327 588 \$ et un emprunt de 6 327 588 \$ pour des travaux pour la construction d'un Pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la Maison des jeunes et du Centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball »

**ARTICLE 2** L'article 1 du règlement numéro 1659-20 est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la construction d'un Pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la Maison des jeunes et du Centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball, ces travaux sont estimés à 6 327 588 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Sébastien Lagacé, ingénieur de projets, en date du 28 janvier 2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1. »

**ARTICLE 3** L'article 2 du règlement numéro 1659-20 est modifié par le remplacement de la somme de « 5 423 620 \$ » par la somme de « 6 327 588 \$ »;

**ARTICLE 4** L'article 3 du règlement numéro 1659-20 est modifié par le remplacement de la somme de « 5 423 620 \$ » par la somme de « 6 327 588 \$ »;

**ARTICLE 5** L'annexe 1 du règlement numéro 1659-20 est remplacé par l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ..... du ..... 2022.

---

Jean-Claude Boyer, maire

---

Me Sophie Laflamme, greffière

## ANNEXE 1

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22**

ANNEXE 1.0 — RÉSUMÉ

**VILLE DE SAINT-CONSTANT**

CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE	2 815 656 \$
AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE	1 927 424 \$
AMÉNAGEMENT D'UN PUMPTRACK ET SKATEPARK	945 000 \$
DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL	272 008 \$
AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL	367 500 \$
<b>Montant total du règlement</b>	<b><u>6 327 588 \$</u></b>

Le 28 janvier 2022

# RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22

## ANNEXE 1.0

### CONSTRUCTION PAVILLON JEUNESSE — PROJET 2019GÉ53-AOP DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 28 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Organisation et aménagement de chantier			188 473 S
1.2	Infrastructure			609 284 S
1.3	Superstructure et Enveloppe			487 428 S
1.4	Aménagement intérieur			251 837 S
1.5	Services			536 171 S
1.6	Imprévus (1.1 à 1.5)	10	%	<u>207 319 S</u>
				SOUS-TOTAL (1.0) 2 280 512 S
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Architecte et ingénieurs	10	%	228 051 S
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	2.0	%	<u>45 610 S</u>
				SOUS-TOTAL (2.0) 273 661 S
				SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0 2 554 173 S
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			127 709 S
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			254 779 S
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-255 085 S</u>
				SOUS-TOTAL (3.0) 127 402 S
				SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0 2 681 576 S
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>134 080 S</u>
				<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><b>2 815 656 \$</b></span>

Préparé par :



Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 28 janvier 2022

# RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22

## ANNEXE 1.0

### AJOUT TOIT PATINOIRE EXTÉRIEURE — PROJET 2020GÉ08 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 28 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Organisation du chantier			19 223 \$
1.2	Fourniture et installation de la structure et du revêtement métallique			704 288 \$
1.3	Fourniture et installation du revêtement mural extérieur en bois			260 000 \$
1.4	Fourniture et installation des arrêts de neige			62 550 \$
1.5	Fondation			404 532 \$
1.6	Fourniture et installation de l'éclairage de la patinoire			63 201 \$
1.7	Imprévus (1.1 à 1.6)	5	%	<u>75 690 \$</u>
			SOUS-TOTAL (1.0)	1 589 484 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4.0	%	63 579 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4.0	%	63 579 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0	%	<u>31 790 \$</u>
			SOUS-TOTAL (2.0)	158 948 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	1 748 432 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			87 422 \$
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			174 406 \$
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-174 616 \$</u>
			SOUS-TOTAL (3.0)	87 212 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	1 835 644 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>91 780 \$</u>
			<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>	<b>1 927 424 \$</b>

Préparé par :



Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 28 janvier 2022

# RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22

## ANNEXE 1.0

### AMÉNAGEMENT D'UN PUMPTRACK ET SKATEPARK PROJET 2020GÉ22 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 28 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>				
1.1	Fourniture et installation			708 463 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	<u>70 846 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		779 310 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4.0	%	31 172 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4.0	%	31 172 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0	%	<u>15 586 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		77 931 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		857 241 \$
<b>3.0 TAXES</b>				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			42 862 \$
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			85 510 \$
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-85 613 \$</u>
		SOUS-TOTAL (3.0)		42 759 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		900 000 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>45 000 \$</u>
		<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>		<b>945 000 \$</b>

Préparé par :



Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 28 janvier 2022



# RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22

## ANNEXE 1.0

### DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES ET DU CENTRE MUNICIPAL ACTUEL PROJET 2020GÉ23 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,  
datée du 28 janvier 2022

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>		
1.1	Démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuel	235 000 \$
1.2	Imprévis (1.1)	5 % 11 750 \$
	SOUS-TOTAL (1.0)	246 750 \$
<b>2.0 TAXES</b>		
2.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 )	12 338 \$
2.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 )	24 613 \$
2.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 )	-24 643 \$
	SOUS-TOTAL (2.0)	12 308 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	259 058 \$
<b>3.0 FRAIS INCIDENTS</b>		
3.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)	12 950 \$
	<b>GRAND TOTAL 1.0 à 3.0</b>	<b>272 008 \$</b>

Préparé par :



Sébastien Lagace, ing., ingénieur de projets

Le 28 janvier 2022

# RÈGLEMENT NUMÉRO 1736-22

## ANNEXE 1.0

### AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL

PROJET 2020GÉ24

### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 28 janvier 2022

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>			
1.1	Fourniture de deux terrains de basketball		305 285 \$
1.2	Imprévus (1.1)	5 %	15 264 \$
		SOUS-TOTAL (1.0)	320 549 \$
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1.0 %	3 205 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1.0 %	3 205 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0 %	6 411 \$
		SOUS-TOTAL (2.0)	12 822 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	333 371 \$
<b>3.0 TAXES</b>			
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)		16 669 \$
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)		33 254 \$
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)		-33 294 \$
		SOUS-TOTAL (3.0)	16 629 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	350 000 \$
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>			
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)		17 500 \$
		<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>	<b>367 500 \$</b>

Préparé par :



Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 28 janvier 2022